



Office de la sécurité civile,
du sport et des affaires militaires
Service de la protection civile

Papiermühlestrasse 17v
3000 Berne 22
+41 31 636 05 30
az-bsm@be.ch
www.be.ch/ooss

Peter Ineichen
+41 31 635 20 47
peter.ineichen@be.ch

Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires, CP, 3000 Berne 22

Aux destinataires suivants, par courriel:

- Communes municipales du canton de Berne
- Commandements de la protection civile, via les secrétariats compétents
- Police cantonale bernoise
- Centrales hydroélectriques Oberhasli AG
- BKW Energie AG, Engineering Hydro
- Romande Energie SA

Berne, le 08 décembre 2025

Test des sirènes 2026: signaux acoustiques «Alarme générale» et «Alarme-eau» – formulaire de réponse en ligne

Madame, Monsieur,

Conformément aux instructions correspondantes de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), les sirènes doivent impérativement être testées chaque année dans toutes les communes. Le prochain test aura lieu le

**mercredi 4 février 2026
de 13h30 à 16h30**

1. Buts du test

Le test annuel des sirènes permet de contrôler le bon fonctionnement des moyens techniques (sirènes fixes et mobiles, ainsi que le système de commande à distance) et de l'organisation nécessaires à la transmission de l'alarme dans les communes. De plus, il permet de s'assurer de la bonne couverture sonore des périmètres et du parcours des trajets d'alarme prévus : en cas de besoin, des modifications sont apportées. Enfin, ce test est aussi l'occasion d'informer la population sur le comportement à adopter en cas d'alarme.

2. Responsabilité des communes

En vertu de l'article 25 de l'ordonnance du 22 octobre 2014 (état au 01.01.2023) sur la protection de la population (OCPP) et des dispositions de la directive à compter du 1^{er} janvier 2025 sur l'alarme de la population (DAP), l'exécutif communal répond du bon déroulement opérationnel de la transmission de l'alarme.

3. Responsabilités des communes politiques

- Pour des raisons juridiques, l'OSSM est tenu de notifier le présent courrier à toutes les communes, sans égard aux réglementations régionales relatives aux compétences. Les communes

transmettent ensuite les documents aux postes d'alarme (commandements des sapeurs-pompiers) ou à l'organisation de la protection civile (OPC).

- Les communes sont responsables du bon déclenchement des alarmes, tant pour l'alarme générale que pour l'alarme-eau dans les régions Oberhasli/Grimsel, lacs de Sanetsch et d'Arnon et lacs de Schifffenen et de Wohlen.
- Les frais de convocation du personnel nécessaire sont à la charge des communes. En cas de besoin, il est possible de confier le test des sirènes au personnel de la protection civile, dans le cadre d'un cours de répétition de l'organisation de protection civile.
- Les communes sont responsables du bon déclenchement des sirènes conformément à l'aide-mémoire relatif au test des sirènes 2026 (annexé à la présente).
- En outre, les communes sont priées:
 - d'avertir les paroisses qu'il est impossible, depuis l'introduction du système de commande à distance, d'empêcher les sirènes de retentir (pas de cérémonies funèbres ce jour-là entre 13h00 et 16h30);
 - de recommander aux responsables des élevages importants situés à proximité immédiate des sirènes de fermer les fenêtres des installations. Pour les élevages de menu bétail, nous recommandons en outre d'obscurcir passagèrement les locaux correspondants.
- **Communication immédiate des défauts (seulement par mail)**
Nous prions donc les communes de bien vouloir nous informer des sirènes fixes (alarme générale et alarme-eau) et mobiles défectueuses, par courrier électronique (polyalert@be.ch), jusqu'à 15h30 au plus tard.
- **Formulaires de réponse en ligne**
Chaque administration communale s'assure que les formulaires en ligne créés pour transmettre les résultats du test soit dûment complété, conformément à la vérité et jusqu'au vendredi **13 février 2026** par la personne responsable au sein de la commune.

4. Médias

L'information aux médias est du ressort de la Confédération et du canton. Des renseignements supplémentaires sur l'alarme et la diffusion de consignes de comportement sont à disposition sur le site www.testdessirenes.ch et sur la page 680 du Teletext.

5. Corrections (en termes de fonctionnement et d'organisation)

Si des pannes et des dysfonctionnements sont annoncés, la section Infrastructures du Service de la protection de la population de l'OSSM prendra contact avec la commune concernée pour la suite des opérations.

6. Contrôle des dossiers d'alarme auprès des centrales communales

Des contrôles par sondages des dossier «poste d'alarme» seront effectués par la section Infrastructures du service de la protection de la population dans des communes sélectionnées. Elles seront averties par courrier séparé. Le dossier-type d'alarme peut être téléchargé en cliquant sur le lien www.be.ch/protop → Transmission de l'alarme à la population → Poste d'alarme des communes

La section Infrastructures est à votre disposition pour toutes questions et renseignements complémentaires concernant l'organisation et le déroulement du test des sirènes. Nous vous remercions d'ores et déjà de votre collaboration à l'occasion du test de l'alarme.

Dans l'attente du retour des formulaires en ligne dans le délai prévu, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Service de la protection civile

Roger Willen
Chef de section

Annexe

- Aide-mémoire relatif au test des sirènes 2026

Copie

- Direction de la sécurité, Berne
- Chef de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne, M. Stephan Zellmeyer, Dr. phil. I
- Préfectures du canton de Berne
- Communication du canton de Berne
- Direction de l'Assurance immobilière Berne (AIB), M. Peter Frick
- Amt für Militär & Bevölkerungsschutz des Kantons Solothurn, Zivilschutz, M. Patrick Blattner
- Administration cantonale de la protection civile du canton de Fribourg, M. Patrick Noger
- Amt für Militär- und Bevölkerungsschutz des Kantons Aargau, Koordination Zivilschutz, M. Patrick Häggerli
- Département de la sécurité, des institutions et du sport, Service de la sécurité civile et militaire, canton du Valais, M. Martin Bovet
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP), Programmanagement
- Centrale nationale d'alarme (CENAL)
- Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN), Section Sécurité des installations nucléaires
- Centrale nucléaire de Mühleberg
- Groupe E, M. Georges Lauener
- HYDRO Exploitation SA, Mme Jessica Zordan
- Église réformées Berne-Jura-Soleure
- Église catholique romaine dans le canton de Berne
- Église nationale catholique chrétienne